

leur liberté. Telle la convention de Sana, conclue le 2 septembre 1926 avec l'iman Iahia, souverain de l'Yémen, cette « Arabie heureuse », anomalie côtière d'un désert que les Anglais ont négligée : une des rares places libres de l'Asie occidentale.

Mais, à défaut de places libres, il y en a qui pourraient l'être.

L'effort commercial italien en Syrie est remarquable : tous les ans ses importations s'accroissent, des cotonnades surtout ; elles suivent immédiatement, et pas de loin, celles de la Grande-Bretagne et de la France ; ses exportations de coton brut — ce coton dont la France a besoin — dépassent les sorties à destination de nos ports. Aussi la presse italienne suit-elle les difficultés auxquelles se heurte le mandat français. Et bien que, si la succession s'ouvrait, elle ne laisserait pas d'être embarrassante, on pose à la tutelle de la Syrie la candidature italienne.

Mais la succession n'est pas ouverte. Alors une tactique nouvelle s'esquisse, la généralisation du problème colonial. L'Italie a des raisons de se trouver démunie. Mais elle ne veut connaître que les terres coloniales françaises. C'est là que M. Francesco Coppola plaçait la question dans la *Tribuna* du 4 juillet 1926 : « La France ne résoudra jamais vraiment le problème de sa sécurité qu'en se solidarissant avec l'Italie. Mais il n'est pas de traité qui puisse l'assurer de cette solidarité. Seules la convergence ou la réciproque satisfaction des intérêts fondamentaux peuvent la créer et la maintenir. » Et, après avoir passé en revue les obstacles que soi-disant la France dressait sur les voies italiennes, du Rif à l'Arabie, en passant par la Tunisie et le Pays-Bas du